



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 13 mars 2019 à 9 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 9 h, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 9 h, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA19 12058

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mars 2019 à 9 h

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mars 2019 à 9 h.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12059

Autoriser une dépense additionnelle de 12 000 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, dans le cadre du contrat 2018-16-TR, adjugé à Les entreprises Ventec inc. (CA18 12321), pour les travaux de drainage du bâtiment de la mairie de l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 433 674,21 \$ à 445 674,21 \$, taxes incluses

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 000 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, dans le cadre du contrat 2018-16-TR, adjugé à Les entreprises Ventec inc. en vertu de la résolution CA18 12321, adoptée à la séance du 13 décembre 2018, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 433 674,21 \$ à 445 674,21 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1186927008

CA19 12060

Autoriser une dépense totale de 165 581,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 127 801,61 \$, taxes incluses, à Services de Rénovation Parabole inc., pour les travaux de réfection de la cuisine collective au centre Roger-Rousseau - Appel d'offres public numéro 2018-13-TR (9 soumissionnaires)

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 165 581,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de réfection de la cuisine collective du centre Roger-Rousseau.

D'accorder à la compagnie Services de Rénovation Parabole inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 127 801,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2018-13-TR (9 soumissionnaires).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1197715003

CA19 12061

Autoriser une dépense totale de 290 778,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 238 343,18 \$, taxes incluses, à Construction Arcade, pour les travaux de déplacement de la conduite de refoulement à la station de pompage de Belfroy de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2019-04-TR (2 soumissionnaires)

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 290 778,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de déplacement de la conduite de refoulement à la station de pompage de Belfroy de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder à la compagnie Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 238 343,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2019-04-TR (2 soumissionnaires);

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1197715006

CA19 12062

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 8343 de la place de Chanceaux

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mars 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 8343 de la place de Chanceaux, sur le lot numéro 1 112 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans produits par « Construction Précellence », datés du 21 novembre 2018 et du 11 décembre 2018, ainsi qu'au document détaillant le nouveau revêtement en date du 7 février 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1197133006

CA19 12063

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7100 du boulevard Métropolitain Est

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 4 mars 2019;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7100 du boulevard Métropolitain Est, sur les lots numéro 1 005 112 et 1 451 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans révisés en date du 15 février 2019 ainsi qu'à la perspective couleur daté du 20 février 2019, produits par la firme « A-S architecture + design + maquette ».

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1197133007

CA19 12064

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-8), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics

La conseillère, Kristine Marsolais, donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-8), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics, et dépose le projet de règlement.

40.03 1197169004

CA19 12065

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou », afin de préciser les règles de régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou

La conseillère, Lynne Shand, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou », afin de préciser les règles de régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou, et dépose un projet de règlement.

40.04 1197169005

CA19 12066

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) », afin de préciser les tarifs pour la fourniture de services, non prévus par le présent règlement, à des tiers

La conseillère, Kristine Marsolais, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) », afin de préciser les tarifs pour la fourniture de services, non prévus par le présent règlement, à des tiers, et dépose un projet de règlement.

40.05 1197169006

CA19 12 15

Dépôt du procès-verbal de correction relatif à la convention avec l'organisme Popote roulante (sommaire 1190965001, résolution CA19 12046)

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de correction relatif à l'annexe 1 de la convention avec l'organisme Popote roulante (sommaire 1190965001, résolution CA19 12046), adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement d'Anjou tenue le 5 mars 2019 à 19 h, et de l'annexe 1 corrigé.

60.01 1190965001

CA19 12067

Levée de la séance

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 9 h 10.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement
